

La Maison-Dieu, 143, 1980, 61-78
Maurice COSTE

L'HYMNE ET SA FONCTION DANS L'OFFICE

« Le Souverain Prêtre de la nouvelle et éternelle Alliance, le Christ Jésus, prenant la nature humaine, a introduit dans notre exil terrestre cet hymne qui se chante éternellement dans les demeures célestes. Il s'adjoint toute la communauté des hommes et se l'associe dans ce cantique de louange. »

AINSI débute le chapitre IV, consacré à l'office divin, de la Constitution conciliaire de Vatican II sur la Liturgie¹. Si ce Concile prend « la partie pour le tout » et appelle « hymne » l'office divin qui est chanté au ciel, c'est sans doute que cette pièce tient une place et remplit une fonction importante au cœur de la prière officielle de l'Eglise.

Nous allons essayer, après un rapide parcours historique, de voir successivement les liens que l'hymne entretient d'abord avec les autres pièces à l'intérieur du dynamisme de l'office, ensuite avec l'heure, le mystère ou le Saint célébré, enfin avec le chant et l'expression musicale, ce qui permettra de nous faire une idée de ce que représente l'hymne pour le fidèle qui « prie » la liturgie des heures aujourd'hui.

1. Cf. *Constitutio de Sacra Liturgia*, n. 83.

I. L'ÉCLAIRAGE DE L'HISTOIRE

De tout temps, les hommes se sont servis des hymnes, ces chants où s'unissent musique et poésie, pour célébrer les dieux, les héros ou les événements importants de leur histoire. Comme tous les autres, le peuple hébreu a utilisé ces poèmes lyriques pour célébrer la gloire et la grandeur de Yahvé telles qu'elles se révèlent dans la nature et dans l'histoire.

C'est le culte public qui fut le milieu naturel et privilégié d'éclosion de ces poèmes religieux qui accompagnaient les sacrifices et les processions. Le Psautier est naturellement le lieu d'élection des hymnes (que l'on pense au Ps. 150 par exemple), mais on en trouve un peu partout dans le reste de l'Ancien Testament, par exemple : Isaïe 42, 10-12, Isaïe 44, 23-28, Ecclésiastique 39, 14-35 etc... Ils forment ce que nous nommons actuellement les « cantiques bibliques » prévus pour l'office de Laudes.

Sous l'influence de l'Esprit-Saint répandu dans leur cœur, les disciples de Jésus composèrent assez vite, pour leurs propres réunions cultuelles, des prières spécifiquement chrétiennes, où la louange et l'action de grâces tenaient une grande place. C'est sans doute à ces chants, qu'il s'agisse d'improvisations charismatiques ou de reprises d'invocations juives, que S. Paul fait allusion dans sa lettre aux Colossiens : « Chantez à Dieu dans vos cœurs votre reconnaissance par des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés »². S. Paul lui-même a introduit ce genre littéraire dans ses épîtres ; que l'on songe à « l'hymne à la charité » (I Cor 13), à « l'hymne à l'amour de Dieu » (Rm 8, 31-39) ou à « l'hymne à la sagesse divine » (Rm 11, 33-36).

Les écrits du Nouveau Testament, surtout les épîtres de Paul et l'Apocalypse, renferment aussi beaucoup d'invocations, de bénédictions et d'actions de grâces adressées à Dieu le Père, à Jésus-Christ et à l'Agneau, ainsi que des Doxologies, qui sont sans doute des traces de liturgies primitives ou des débris d'hymnes anciennes. Le nouveau psautier français a regroupé

2. Col. 3, 16 cf. aussi Eph. 5, 18-20.

tous ces textes, ainsi que les Cantiques Evangéliques, sous le titre « Cantiques du Nouveau Testament »³, qui font le pendant des Cantiques de l'Ancien Testament déjà traduits dans le psautier de la Bible de Jérusalem. Comme témoin de la place des hymnes dans la liturgie de l'Eglise primitive, on peut citer ce passage de la lettre de Pline Le Jeune à Trajan (vers 111-113) : « Les Chrétiens de Bithynie ont coutume de chanter en chœurs alternés des hymnes au Christ comme à un Dieu »⁴.

Très vite, l'hymnographie a pris dans la liturgie des diverses églises orientales une place considérable et parfois même envahissante. Il faut citer en premier lieu l'Eglise Syrienne qui a eu un hymnographe célèbre en la personne de S. Ephrem (306-373), qui reprit, en y coulant des textes orthodoxes, les rythmes et les mélodies rendues populaires par le gnostique Bardesane (2^e s.). Un manuscrit du 15^e s. nous a transmis 49 « madrasché » (ou « instructions ») dont la plupart lui sont attribués. Autre nom à retenir dans cette tradition syrienne : Narsai (5^e s.), créateur d'un autre genre de poème, le « soughîto », de forme plus régulière et plus développée. Notons que dans les rites syro-antiochien et maronite, l'hymnographie a pris une telle ampleur qu'elle s'est presque totalement substituée à la récitation du psautier.

Dans l'Eglise Grecque, l'hymnographie se distingue en trois couches successives : les « Tropaires », les « Kontakia » et les « Canons ». Un nom émerge ici : Romanos le Mélode, qui fut un maître incomparable du kontakion, dont le seul qui demeure tout entier dans l'usage liturgique est la célèbre « hymne acathiste » à la Vierge⁵. Le genre « Canon », qui est une suite de Tropaires groupés en huit ou neuf odes, est d'origine hiérosolymitaine, mais fut illustré surtout par des poètes originaires de Damas, entre autres André de Crète et Jean Damascène. Cette hymnographie byzantine, une des plus riches qu'ait suscitées la liturgie chrétienne, constitue un trésor

3. Cette appellation de « Cantique » ne tient sans doute pas au fait que le genre littéraire soit différent de celui de l'hymne, mais au fait que c'était une manière commode de distinguer les pièces lyriques d'origine scripturaire (les Cantiques) et celles d'origine ecclésiastique (les Hymnes).

4. Lettre X, 96-97.

5. Edité par G.G. MEERSMAN, O.P., Fribourg, 1958.

incomparable. Mentionnons aussi pour mémoire l'hymnographie arménienne, copte et éthiopienne, et venons-en à l'hymnographie chrétienne en Occident.

Dans les Eglises d'Occident, les hymnes connurent un sort différent. Elles ne furent pas admises d'emblée par toutes les Eglises. Si, en Gaule, S. Hilaire, impressionné par S. Ephrem, décida de faire chanter des hymnes dans son Eglise de Poitiers sollicitée par l'arianisme, et si à Milan S. Ambroise composa lui aussi des hymnes pour combattre l'arianisme, et les fit chanter sans relâche à ses fidèles assiégés avec lui dans sa basilique pendant la semaine sainte 385, nous voyons l'Eglise de Rome beaucoup plus réticente envers les hymnes et refusant de les introduire dans son office. En 563, le Concile de Braga prétendra interdire les hymnes parce qu'elles ne sont pas tirées des Ecritures.

Cependant, la cause des hymnes profita du puissant appui de la Règle de S. Benoît (480-543). Dans les chapitres 8 à 20, consacrés à l'ordonnance de l'office, le patriarche des moines d'Occident n'hésite pas à innover, par rapport au cursus cathédral de Rome, en introduisant, entre autres, l'hymne, qu'il appelle « l'Ambrosianus », aux différentes heures de l'office ⁶.

Petit à petit, l'usage de l'hymne se généralisa comme élément stable de l'office, et le 12^e siècle consacra le triomphe définitif de l'hymne, Rome les ayant adoptées pour les offices pontificaux.

La suite de l'histoire de l'hymne est simple, avec un âge d'or aux 12^e et 13^e siècles, suivi d'un déclin causé par la recherche de la subtilité et de l'emphase et accéléré par le grand schisme d'Occident. On assista alors à plusieurs tentatives pour revenir aux formes et mètres classiques, ce qui aboutit, sous Urbain VIII, à l'édition, en 1629, du nouvel hymnaire, resté depuis lors en usage dans l'office romain. Cependant, plusieurs familles monastiques, entre autres les Bénédictins, n'ont pas adopté les textes ainsi corrigés, mais sont restées fidèles à l'ancien hymnaire jusqu'à nos jours ⁷.

6. Cf. Règle de S. Benoît, chapitre 9, verset 4 et sv.

7. Nous ne parlons ici que des hymnes liturgiques latines. Il ne faut pas oublier tout un courant d'hymnes en langue vernaculaire, que l'on pense au

Nous aboutissons ainsi à la Constitution de Vatican II sur la Liturgie, qui, dans son chapitre sur l'office divin déclare :

« Les hymnes, autant qu'il semblera utile, seront rendues à leur forme primitive en supprimant ou en changeant tout ce qui sent la mythologie ou s'harmonise mal avec la piété chrétienne. On admettra, selon les besoins, d'autres hymnes prises dans le trésor hymnodique »⁸.

En conclusion de ce parcours historique, nous pouvons constater que l'hymne, avec plus ou moins d'intensité et de rapidité, est arrivée à s'imposer comme un élément stable et important de l'office, tant en Orient qu'en Occident. Il nous faut, maintenant, voir comment, dans notre tradition latine, l'hymne se situe par rapport aux autres composantes de l'office divin.

II. L'HYMNE DANS LE DYNAMISME DE L'OFFICE

Tant dans l'office romain que dans l'office monastique traditionnel, c'est-à-dire celui que nous avons connu jusqu'à Vatican II, l'hymne occupe, suivant les heures, une place différente. Ainsi, pour le bréviaire romain, aux vigiles, l'hymne se place après le verset « *Domine, labia mea aperies* » et le Psaume invitoire 94. Aux heures de prime, tierce, sexte et none, l'hymne se trouve aussi en tête, juste après le verset « *Deus, in adiutorium...* ». Par contre, à laudes, et à vêpres, l'hymne vient seulement après la psalmodie et le capitule, alors qu'à complies elle trouve place entre la psalmodie et le capitule.

Dans le bréviaire monastique, on retrouve la même disposition, à cela près qu'aux vigiles le Ps. 94 est encore précédé du

psautier Huguenot et au Kirchenlied, sans oublier le répertoire des cantiques « non liturgiques » qui ont pourtant favorisé efficacement la participation des fidèles à la liturgie. Sur cette question, cf. Cl. BERNARD in : *Chant et Monastère*, 13 (mai 1972), pp. 4 et 5.

8. *Constitutio de Sacra Liturgia*, n. 93.

Ps 3, et qu'aux laudes et aux vêpres le répons bref s'intercale entre le capitule et l'hymne.

Dans un article intitulé : « L'hymne dans une liturgie renouvelée »⁹, et paru en 1967, le Père Gelineau résume ainsi cette question de la place de l'hymne :

« Dans l'office divin, à la différence de la Messe, l'hymne intervient comme un des éléments constitutifs à côté de la lecture, de la psalmodie et de la prière. Elle y remplit, selon les cas, trois fonctions :

a) Fonction *d'ouverture*. C'est le cas des petites heures et de matines. L'hymne « situe » l'office dans le temps et « lance » la célébration.

b) Fonction *d'approfondissement* et d'expression lyrique comme dans les deux grandes heures du matin et du soir, où l'hymne se situe après la lecture... A cette place, l'hymne déploie beaucoup plus son efficacité propre qu'elle ne peut le faire au début de l'office.

c) Fonction de *conclusion*, comme le *Te Deum* après matines. »

La fonction d'approfondissement est accompagnée d'une note qui précise :

« C'est-à-dire d'être une réponse et un commentaire du peuple à la Parole (psalmodie-lecture) ce qui ne peut se produire avec la même profondeur au début, où le texte a moins d'importance que la mélodie. Il serait très regrettable que l'hymne perde ce rôle aux deux grandes heures populaires de l'office »¹⁰.

Cette crainte du P. Gelineau est justifiée, car c'est à cette période que se dessine un mouvement d'opinion qui tend à placer l'hymne toujours au début de l'office, même à Laudes, vêpres et complies. Ce changement de place sera officialisé par l'« *institutio Generalis de Liturgia Horarum* » (IGLH), publiée par la S. Congrégation pour le Culte divin le 15 mars 1971, et qui mentionne cela par deux fois :

« La liturgie des heures... est construite de manière à comprendre toujours, après l'hymne d'ouverture, la psalmodie, puis une lecture

9. *LMD*, n° 92, (1967/4), p. 54.

10. Cf. article cité p. 54, note 19.

plus ou moins longue tirée des Saintes Ecritures, enfin des prières»¹¹.

« Aussitôt après les versets d'introduction, on chante ou on dit l'hymne qui convient »¹².

Ainsi, par ce changement de place, la réforme liturgique a-t-elle privilégié la fonction d'ouverture de l'hymne, au détriment de sa fonction d'approfondissement. Une « observation », transmise par le Préfet de la S. Congrégation du Culte divin au P. Procureur Général des Cisterciens Réformés, en date du 29 juin 1974, essaye de justifier cette décision :

« Par sa nature même, l'hymne est un chant d'introduction. Puisqu'on lui garde cette place aux vigiles et aux petites heures, et qu'on la lui restitue même aux complies (malgré la Règle de S. Benoît), il serait mieux de faire le même transfert aux laudes et aux vêpres, ces heures qui sont le pivot de tout l'office »¹³.

Il est évident que l'hymne prend une autre coloration, et par conséquent joue un autre rôle, lorsqu'elle ouvre effectivement l'office ou lorsqu'elle vient en réponse à une psalmodie et une écoute de la Parole assez longue. Par manière de justification, replaçons cela dans le cadre de ce « dialogue dynamique » que constitue l'office divin¹⁴. En effet, on peut dire que l'office est un dialogue entre Dieu et l'homme, et non pas un monologue de l'homme (bien que l'on n'entende pas le son de la voix de Dieu), parce que les « actes de parole » sont différents. La lecture, tirée de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ainsi que la psalmodie, sont reçues et reconnues comme « Parole de Dieu », alors que l'hymne, l'oraison et les prières sont des « paroles d'hommes »... Il est donc tout à fait justifié « théologiquement » de soutenir que dans ce dialogue c'est Dieu qui doit parler le premier, et que l'homme ne peut que lui répondre, d'où l'ordre traditionnel : psalmodie-lecture-hymne. Mais, d'un autre point de vue, on peut estimer qu'il est

11. IGLH n° 33.

12. IGLH n° 42.

13. Cf. bulletin *Liturgie* de la CFC, n° 10 (1974), p. 343.

14. Cf. Maurice COSTE : « L'office, un dialogue dynamique » in bulletin *Liturgie*, n. 21 (1977), pp. 103-106.

souhaitable que cette écoute de la Parole de Dieu soit préparée par une « prise de parole » qui rassemble l'acteur collectif « homme », c'est-à-dire les participants à l'office, et le manifeste comme « communauté de louange », ce rôle étant joué de manière tout à fait adéquate par l'hymne placée avant la psalmodie.

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas tomber dans le travers qui consisterait à dire que tout le sens de l'hymne est lié à sa place dans l'office. N'oublions pas que l'hymne est un texte qui délivre un message indépendamment de son lieu d'utilisation. De plus, on peut dire que le sens même d'une hymne la destine à être chantée soit en début d'office, soit en réponse à la Parole de Dieu. Prenons pour exemple deux hymnes de Patrice de La Tour du Pin. La première : *Que cherchez-vous au soir tombant*¹⁵ aurait tout à fait sa place comme réponse après la lecture de l'Évangile d'Emmaüs durant l'octave de Pâques, alors que la deuxième : *Seigneur, au seuil de cette nuit*¹⁶ est bien mieux en place au début de l'office de vêpres. De même, l'hymne *Puisqu'il est avec nous* de Didier Rimaud, qui est de style exhortatif, répond mieux à la fonction d'approfondissement qu'à la fonction d'ouverture¹⁷.

Que l'hymne soit le grand moment pour l'expression lyrique d'une assemblée¹⁸, cela est admis par tous, mais cela est valable tout autant pour l'hymne en ouverture, que pour l'hymne en milieu d'office, avec cependant cette petite difficulté qu'aux laudes et aux vêpres les Cantiques Évangéliques de Zacharie et de Marie, autres sommets lyriques, risquent de pâtir d'une trop grande proximité avec l'hymne.

On peut noter, en terminant, que ce même conflit « sens-fonction » se retrouve pour ces autres compositions poétiques que sont les « Tropaires », et qui peuvent et doivent servir à la fois d'ouverture pour l'Eucharistie et de réponse à la Parole à l'office.

15. Cf. le nouvel office en 4 volumes : *La Liturgie des heures*, que nous désignerons sous le sigle LDH, tome II, p. 412.

16. Cf. LDH, tome III, p. 677.

17. Cf. LDH, tome III, p. 595.

18. Cf. Gino STEFANI in *Kinnor*, n° 9, p. 87.

III. L'HYMNE ET LE TEMPS

Dans ce débat autour de la place de l'hymne dans l'office, nous avons passé sous silence une donnée fort importante, à savoir le lien entre l'hymne et le « mystère » célébré par l'office. La Présentation Générale de l'Office Divin est assez explicite sur ce sujet :

« Le rôle de l'hymne est de donner à chaque heure ou à chaque fête sa tonalité propre, et à rendre plus facile et plus joyeuse l'entrée dans la prière, surtout quand la célébration se fait avec le peuple »¹⁹.

« Les hymnes, qui ont leur place dans l'office en vertu d'une tradition fort ancienne, gardent encore maintenant leur place. En vérité, non seulement par leur nature lyrique elles sont destinées expressément à la louange de Dieu, mais elles constituent un élément populaire, et même elles manifestent presque toujours d'emblée, mieux que les autres parties de l'office, le caractère propre des heures ou de chaque fête »²⁰.

Il est vrai que c'était une des fonctions, sinon la fonction principale des anciennes hymnes latines, les « incipit » étant, sur ce point, très caractéristiques : *Nocte surgentes* aux vigiles, *Ecce jam noctis tenuatur umbra* à laudes, *Jam lucis orto sidere* à prime, jusqu'au *Te lucis ante terminum* de complies.

Le rapport entre l'hymne et le temps est à prendre à deux niveaux. Il y a d'abord le niveau du temps « cosmologique », avec ses oppositions nuit/jour; matin/plein-midi/soir. Dès les débuts, l'hymnographie chrétienne a célébré l'apparition de la lumière, l'aurore, en la liant, d'ailleurs, à la personne du Christ et à sa Résurrection à l'aube de Pâques. Plusieurs compositions récentes ont repris ce thème :

*Splendeur jaillie du sein de Dieu,
Lumière née de la Lumière,
Avant que naisse l'univers
Tu resplendis dans les ténèbres.*²¹

19. IGLH n° 42.

20. IGLH n° 173.

21. Texte d'Alain RIVIÈRE, LDH, tome III, p. 522.

*Nous attendons face à l'orient
Les Signes du Jour :
Jésus doit revenir en gloire
Et l'amour seul peut dans nos vies
Gagner sa Pâque*²².

De même, le coucher du soleil et les ombres de la nuit ont été, et sont encore la source principale d'inspiration pour les hymnes de Complies :

*L'heure s'avance : fais-nous grâce,
Toi dont le jour n'a pas de fin.
Reste avec nous quand tout s'efface,
Dieu des lumières sans déclin*²³.

Aucune de ces hymnes, d'ailleurs, ne célèbre le matin ou le soir pour eux-mêmes, et le temps « cosmologique » n'est que l'amorce. En effet, il y a un second niveau, où le temps prend une dimension « sotériologique ». Ce temps est celui de l'Histoire du Salut, depuis la création du monde jusqu'à la Parousie, en passant par l'Incarnation, la vie terrestre de Jésus, la naissance de l'Eglise etc... Le Directoire pour l'office bénédictin souligne bien cela :

« Quand on parle de l'office divin, les Heures ne doivent pas s'entendre seulement au sens de divisions du temps chronologique qui s'écoule (« chronos »). Il s'agit, en effet, ici, d'espaces de temps qui, en raison du culte célébré, deviennent des moments de l'Histoire du Salut (« Kairoi ») où il nous est loisible de rencontrer Dieu »²⁴.

Tout au long de l'année liturgique, les hymnes de chaque « temps » célèbrent les divers aspects de cette Histoire du Salut. Mentionnons, entre autres, cette hymne pour le temps du Carême :

*Sois fort, sois fidèle, Israël,
Dieu te mène au désert ;*

22. Texte CFC, LDH, tome III, p. 536.

23. Texte de Cl. DUCHESNEAU, LDH, tome III, p. 1034.

24. *Thesaurus Liturgiae Horarum monasticae*, n° 9.

*C'est lui dont le bras souverain
Ouvrit dans la mer
Un chemin sous tes pas*²⁵.

ou celle-ci pour le temps de la Pentecôte :

*Amour qui planais sur les eaux
Et les berças du premier souffle,
Nos âmes dorment ;
Prends-les d'un battement nouveau
Qui reflue au Christ vers leur source
Pour déborder parmi les hommes*²⁶.

Certaines hymnes, d'ailleurs, couvrent l'ensemble de l'Histoire du Salut, telle celle-ci de Didier Rimaud :

*Voici la nuit,
L'immense nuit des origines,
Et rien n'existe hormis l'Amour,
Hormis l'Amour qui se dessine :
En séparant le sable et l'eau,
Dieu préparait comme un berceau
La Terre où il viendrait au jour*²⁷.

dont les strophes évoquent, ensuite, la naissance de Jésus, sa mort, sa résurrection, pour terminer avec le temps de l'Eglise cette « longue nuit où l'on chemine ».

Ce « temps du Salut » se retrouve aussi dans beaucoup d'hymnes du temps ordinaire. Traditionnellement, par exemple, l'heure de tierce a voulu commémorer le don de l'Esprit fait aux Apôtres à la troisième heure. A l'instar de l'hymne grégorienne *Nunc Sancte nobis Spiritus*, une hymne récente de tierce reprend ce thème :

*Flamme jaillie d'auprès de Dieu,
Esprit-Saint, embrase-nous ;
Comme brindilles au même feu,
Fais-nous brûler de ton amour*²⁸.

25. Texte CFC, LDH, tome II, p. 3.

26. Texte de Patrice de LA TOUR DU PIN, LDH, tome II, p. 794.

27. LDH, tome III, p. 626.

28. Texte CFC, LDH, tome III, p. 484.

Aux vêpres du Dimanche de la deuxième semaine, le nouvel office nous propose cette hymne :

*Peuples, criez de joie
Et bondissez d'allégresse :
Le Père envoie le Fils
Manifeste sa tendresse ;
Ouvrons les yeux :
Il est l'image de Dieu
Pour que chacun le connaisse*²⁹.

qui n'est typique ni d'une heure déterminée, ni d'un moment privilégié de l'Histoire du Salut, mais qui nous fait méditer plusieurs aspects du mystère du Christ.

Si l'hymne type l'heure et le temps, elle a aussi pour fonction, dans le Sanctoral, de typer la fête et le Saint célébré. L'hymnaire latin comprenait pas mal d'hymnes chantant, de manière fort imagée parfois, les mérites de tel ou tel Saint, à partir d'épisodes concrets de sa vie, fussent-ils légendaires ! De nos jours, fort peu de poètes se sont risqués dans le genre « hymne hagiographique », et il n'existe guère que les hymnes du Commun (Apôtres, Martyrs, Pasteurs... etc...). Cependant il y a quelques essais et quelques réussites, tel cette hymne pour Sainte Marie-Madeleine :

*Mes larmes nuit et jour,
Pourraient-elles effacer
La souillure
Qui marque mon passage ?
Non pas tes larmes,
Mais la tendresse qu'elles implorent
Et l'amour dont elles sont le gage*³⁰.

ou cette autre qui célèbre S. Ignace :

*Au seul combat
contre Toi
ton cœur nous prépare,*

29. Texte de Didier RIMAUD, LDH, tome III, p. 640.

30. Texte CFC, LDH, tome III, p. 1169.

*Ignace de Loyola,
pour la plus grande gloire
du Dieu Fort
qui triomphe de la mort*³¹.

Il semblerait que l'entreprise soit facilitée lorsque le Saint est un personnage de l'Évangile. Ainsi, la création d'une hymne fêtant la Vierge Marie ou S. Pierre est moins ardue que celle d'une hymne pour S. Antoine de Padoue !

Cette fonction de « typer » le temps et la fête, dévolue à l'hymne, prêche en faveur de sa place en début d'office. En effet, il est préférable de ne pas attendre la fin de la psalmodie des laudes pour savoir que l'on célèbre, par exemple, la fête des Saints Innocents, mais de chanter dès le début l'hymne qui célèbre leur mystère :

*Pourquoi ce lourd silence,
Dieu caché,
Quand tombent sous le glaive
Les innocents ?
Ta Parole n'est proférée
Que par les cris d'un enfant ;
Un jour il nous dira
De quel amour tu nous aimes*³².

Cette fonction d'ouverture est d'ailleurs accentuée dans les offices où l'on a déplacé l'oraison pour la mettre de suite après l'hymne, comme conclusion du rite d'ouverture, retrouvant ainsi la même structure que le début de l'Eucharistie, avec introduction, chant du Gloria et collecte.

Nous pouvons nous demander, à juste titre, si cette fonction « typique » de l'hymne va jouer aussi bien dans la liturgie en langue vernaculaire que dans l'ancienne liturgie latine et grégorienne. Nous sommes mal placés pour répondre aujourd'hui à cette question, car il nous manque le recul du temps. Pour qu'une hymne soit vraiment « attendue » à tel temps liturgique ou à telle fête, il faut qu'elle ait été chantée plusieurs années, assimilée, mise en rapport avec les autres

31. Texte de J.F. FRIÉ, LDH, tome III, p.1187.

32. Texte CFC, LDH, tome I.

pièces de l'office (antiennes, répons etc...). La liturgie en français n'est pas encore arrivée à une stabilité suffisante, et, bien souvent, une hymne, parce qu'elle est plus récente, en chasse une autre peut-être meilleure.

Autre différence, les hymnes latines étaient fixées une fois pour toutes et l'on n'avait pas de choix : ainsi, à chaque jour du Carême, pour les vêpres il n'y avait qu'une seule hymne : *Audi benigne Conditor*, et il était presque obligatoire qu'elle type très fortement ce temps de pénitence. Le fait d'avoir actuellement le choix entre plusieurs hymnes pour chaque heure pousse moins à cette mémorisation « affective » quasi obligée ; par contre, elle apporte une plus grande richesse doctrinale et poétique.

Pour ma part, je pense qu'une hymne composée pour une circonstance très déterminée, par exemple l'hymne de Didier Rimaud : *Brillez déjà, lueurs de Pâques*³³, prévue pour la Vigile Pascale, peut se charger très vite d'un poids émotionnel certain.

Dernière différence entre les deux offices, l'ancien et le nouveau : chaque communauté adopte, plus ou moins, son propre hymnaire, et il est de plus en plus rare de retrouver dans tous les monastères telle hymne pour telle circonstance. Tout cela s'explique, et se complique, par la diversité des mises en musique, car, et cela est un fait nouveau, la plupart des textes créés actuellement sont, dès leur naissance, protégés par le *copyright* en tant que texte, et peuvent ainsi être mis en musique par plusieurs musiciens, aucun d'eux n'ayant l'exclusivité du texte. Nous touchons là, par ce biais, le problème fondamental du lien hymne-musique, qu'il nous faut maintenant regarder de près.

IV. L'HYMNE ET LE CHANT

Dans son chapitre VI, qui traite de la musique sacrée, la Constitution de Vatican II sur la Liturgie dit ceci :

33. Texte de Didier RIMAUD, LDH, tome II, p. 385.

« L'action liturgique présente une forme plus noble lorsque les offices divins sont célébrés solennellement avec chant, que les ministres sacrés y interviennent et que le peuple y participe activement »³⁴.

ce qui nous montre que le Concile met en lien le chant avec la solennité et la participation active du peuple.

Huit ans plus tard, en 1971, cet autre document romain qu'est la présentation générale de la liturgie des heures reprend cela en l'appliquant aux hymnes :

« Les hymnes pourront aussi nourrir la prière de celui qui récite les heures, si elles ont une valeur doctrinale et artistique ; cependant, elles sont, par elles-mêmes, destinées au chant. Il est donc recommandé de les chanter autant que possible dans la célébration communautaire »³⁵.

Dans un autre langage, Joseph Gelineau reprend cela à son compte, lorsqu'il écrit :

« Les significations fondamentales du chant se rencontrent avec un maximum d'intensité dans la situation que, selon son emploi traditionnel, nous appelons l'hymne.

Dans l'expérience commune, en effet, l'hymne est le chant par excellence, le chant que l'on chante ensemble dans une fête et qui devient symbole des sentiments ou de l'idéal du groupe »³⁶.

Ce point de vue semble bien admis par tous et la pratique concrète montre que l'hymne est effectivement la pièce de l'office qui est chantée en priorité. Si la communauté qui célèbre a peu de moyens, du fait de l'âge, des voix ou du petit nombre, elle récitera tout, mais essaiera quand même de chanter l'hymne. Si l'hymne est chantée, ce n'est donc pas simplement pour solenniser l'office, mais c'est bien plutôt pour qu'elle prenne tout son sens et qu'elle joue sa fonction de « sommet lyrique ». S. Augustin ne disait-il pas déjà de son temps : « Que le chant manque, il n'y a point d'hymne » !

34. *Constitutio de sacra Liturgia*, n° 113.

35. IGLH, n° 280.

36. Cf. *Dans vos assemblées*, tome I, p. 206.

Or, le chant requiert un lien organique entre le texte et la musique. L'hymne est un « acte de chant » distinct de la psalmodie et de la proclamation. Si dans la psalmodie la musique tient une place réduite, simplement ce qu'il faut pour permettre de dire le psaume ensemble, dans l'hymne, la mélodie, bien qu'elle ne soit pas voulue pour elle-même, se déploie pour soutenir le texte et mettre en valeur toutes ses richesses. En un certain sens, on peut dire que :

« L'hymne occupe une situation moyenne (aux frontières flexibles) entre d'une part tous les genres de cantillation, où le texte donne forme au chant, d'autre part les genres plus « musicaux » où la musique est nettement prédominante sur le texte. En gros elle représente une fonction d'équilibre texte-musique, l'un n'étant jamais pensable sans l'autre »³⁷.

Dans la célébration de l'office, la grande majorité des hymnes utilisées sont de forme « strophique » stricte, sans refrain, chantées soit en chœurs alternés, suivant l'ancien usage grégorien, soit, et c'est une tendance qui se généralise, en chorale par tous en même temps. En effet, peu de textes réclament impérativement un dialogue entre deux chœurs ; quand cela se trouve, il faut, bien sûr, faire jouer ce dialogue. Une hymne bien connue de ce type est :

*Ouvrez vos cœurs au souffle de Dieu,
Sa vie se greffe aux âmes qu'il touche ;
Qu'un peuple nouveau
Renaîsse des eaux
Où plane l'Esprit de vos baptêmes !
Ouvrons nos cœurs au souffle de Dieu
Car il respire en notre bouche
Plus que nous-mêmes !*³⁸

que la mélodie de Joseph Gelineau met très bien en valeur,

37. Cf. Cl. BERNARD « L'hymnographie, étude et prospective », dans *Chant et Monastère*, n° 13 (mai 1972), p. 12.

38. Texte de Didier RIMAUD, musique de Joseph GELINEAU, Fiche K 79-1, enregistré sur le disque « Quel est cet Homme », SM 30 289. Ce disque est une très bonne illustration des différentes possibilités de mise en œuvre musicale d'hymnes de genre assez varié.

avec l'exhortation dans l'aigu et la réponse dans le grave, ce qui contraste bien le dialogue des deux chœurs.

Par contre, alterner systématiquement des hymnes conçues pour être chantées d'une seule coulée peut nuire à la compréhension. Qu'on le veuille ou non, l'attitude envers l'hymne est différente que l'on chante ou que l'on écoute alternativement une strophe sur deux. L'alternance se comprend mieux pour les hymnes à refrain, où ce dernier, pris par tous, réalise l'unité avant de « relancer la balle » à l'autre chœur. Ce type d'hymne est, aussi, bien adapté à des assemblées nombreuses et peu habituées à chanter ensemble, qui peuvent difficilement chanter toutes les strophes, parfois d'ailleurs plus délicates à exécuter musicalement, mais qui entrent très facilement dans la dynamique de l'hymne par le chant du refrain. Dans ce genre d'hymne, la polyphonie est un élément qui peut permettre de « solenniser » l'office, tout en soutenant et étoffant le chant de l'assemblée.

Reste le problème des hymnes dont le texte est difficilement musicalisable, quand il n'y a pas, par exemple, d'isorythmie dans une hymne strophique (mais peut-on encore parler d'hymne !). Dans ce cas, il peut être envisageable, et c'est une idée chère à Victor Martin, de faire chanter par l'assemblée un fond sonore sur lequel un lecteur profère le texte poétique ; ce fond sonore, d'ailleurs, peut être assuré aussi par un instrument comme la cithare. Cette manière de faire doit cependant rester exceptionnelle, car l'assemblée célébrante y perd le « chanter ensemble » qui est fondamental pour la manifestation de l'unité de la communauté³⁹.

*

Au terme de ce parcours à travers les hymnes, où nous avons cherché à cerner leurs différentes fonctions, il peut être bon de synthétiser à gros traits le visage de l'hymne dans notre office aujourd'hui. Située au début, après le verset d'introduction et

39. IGLH, n° 268.

l'invitatoire (quand c'est le premier office de la journée), l'hymne oriente d'emblée notre prière dans le sens de l'heure, du temps ou de la fête célébrés. Son texte, nourri de la Bible et de la tradition ecclésiale, est très rarement une traduction des vénérables hymnes anciennes, mais plutôt une composition contemporaine. Chantée par toute l'assemblée, elle traduit, d'emblée, « une plus profonde union des cœurs dans le service de la louange de Dieu »⁴⁰. Elle marque un sommet lyrique où l'homme, avec ses mots à lui, s'adresse à son Seigneur. Aux deux offices principaux de laudes et vêpres, il y aura, après la psalmodie et l'écoute de la Parole, un autre sommet lyrique, lorsque l'assemblée, par le Benedictus ou le Magnificat, chantera Dieu avec les mots mêmes de Dieu.

En conclusion d'un article sur l'hymnodie, daté de 1966, Didier Rimaud écrivait :

« Il serait bien étrange que Vatican II n'aboutisse pas à une floraison de chants nouveaux. Une vie nouvelle est allée réveiller certains secteurs de notre foi. Sur ces terrains où les théologiens et les pasteurs ont prié et travaillé, il faudrait que des poètes — eux aussi théologiens et pasteurs — prient et travaillent pour que naissent, à côté des psaumes et des cantiques, les hymnes de l'Eglise d'aujourd'hui »⁴¹.

Force est de constater que son souhait est déjà bien exaucé, puisque la liste des hymnes de *La Liturgie des heures* mentionne 260 titres pour 30 auteurs différents ! Le champ est donc largement labouré etensemencé, mais il faut reconnaître qu'il reste des terres vierges à défricher : nombreuses fêtes du Sanctoral non encore pourvues, recherche de formes nouvelles à côté de l'hymne strophique isorythmée (dans le genre de ce qui se cherche avec les Tropaires), introduction d'un langage peut-être moins « traditionnel » et plus accessible aux hommes d'aujourd'hui. Mais, la Liturgie, depuis Vatican II, n'est-elle pas un perpétuel chantier ?

Tamié

fr. Maurice COSTE

40. *Constitutio de Sacra Liturgia*, n° 83.

41. Cf. *Eglise qui chante*, n° 68, (mars-avril 1966), p. 28.